

L'armée de réserve ainsi que la Gendarmerie royale et d'autres corps policiers appuient les effectifs réguliers et prennent des mesures en vue de parer au sabotage.

Pour ce qui est de la défense continentale, la Marine est chargée de protéger les voies maritimes côtières et la navigation contre les dispositions de l'ennemi, y compris les mines, et de garder accessibles, c'est une tâche indispensable, nos havres et atterrages. Des navires et installations qui s'acquitteront de cette besogne sont en voie de construction. Le C.A.R.C. est à constituer un certain nombre d'escadrilles maritimes en vue de la lutte antisous-marin.

Défense civile.—Vu la possibilité d'une attaque directe, il nous faut assurer la défense civile. La défense militaire a pour objet de vaincre l'ennemi et de défendre le pays contre une attaque directe. La défense civile vise à atténuer les conséquences sur la population et la propriété civiles, des dispositions de l'ennemi.

Étant donné l'immense superficie du Canada et son régime constitutionnel, la défense civile exige une étroite collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et municipales. Une bonne partie de cette défense réside dans l'organisation de la main-d'œuvre et des ressources matérielles dont dispose déjà chaque localité. De par la nature des choses, ce sera l'autorité municipale locale qui, chez nous comme en d'autres pays, devra jouer le rôle actif dans la défense civile. A une conférence tenue ici en septembre dernier, des représentants de toutes les provinces sont tombés d'accord là-dessus.

Une brochure sur l'organisation de la défense civile était publiée à l'issue de cette conférence. Les principales conclusions tirées de nos discussions ainsi que les propositions formulées par les représentants provinciaux y figurent. La plupart des gouvernements provinciaux ont constitué des associations de défense civile et beaucoup de municipalités sont à prendre des mesures. Les premiers cours d'état-major se donnent actuellement à Hull. C'est un cours d'envergure nationale auquel assistent des représentants des dix provinces. Nous prenons des mesures en vue de coordonner les initiatives de défense civile avec celles des États-Unis. Nous avons placé des commandes de matériel de toutes sortes.

La répartition des charges financières occasionnées par ce matériel spécial constitue un problème. Afin de régler ce problème et d'autres questions relatives à la coordination de la défense civile, nous avons invité les représentants des gouvernements provinciaux à se réunir ici le 20 février, si cette date leur convient.

J'en viens maintenant au concours que nous apportons aux Nations Unies et au Conseil de l'Atlantique-Nord. C'est là le deuxième objectif de notre défense nationale.

On doit assimiler à une opération ayant pour but la défense du Canada l'intervention de nos forces armées dans le dessein de réaliser les objectifs de la charte de l'ONU ou du Traité de l'Atlantique.

Afin d'aider les forces des Nations Unies en Corée, le Canada a envoyé trois contretorpilleurs qui se sont bien acquittés de leur tâche. On les remplace successivement par d'autres unités semblables.

L'escadrille de transport lourd a été d'un précieux secours dans l'établissement ardu du pont aérien vers l'Extrême-Orient.

L'armée canadienne a incorporé dix mille hommes pour dix-huit mois, aux fins expresses de permettre au Canada de s'acquitter de toutes les obligations que lui imposeraient la charte de l'ONU ou le Traité de l'Atlantique-Nord. Avec 900 hommes tirés de l'active ils constituent le contingent spécial de l'armée canadienne. Des dispositions particulières seront prises afin de permettre aux officiers et aux hommes qui le désirent de passer à l'active.

Une unité du contingent spécial, le deuxième bataillon des Princess Patricia, est rendue en Corée.

Le reste du contingent spécial continue son instruction à Fort-Lewis et sera prêt à servir au besoin.

Europe occidentale.—Sans vouloir diminuer l'importance ou la nature des hostilités en Corée, notre gouvernement et ceux des autres pays alliés sont d'avis que le centre nerveux de notre défense globale c'est l'Europe occidentale. C'est pour reconnaître cette nécessité primordiale que douze nations ont conclu le Traité de l'Atlantique-Nord il y a moins de deux ans.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.—Vu son importance pour le Canada, il y a lieu de consacrer quelques minutes à l'évolution de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

On est porté à oublier à quel point s'est accélérée la marche des événements. C'est seulement à la réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, tenue en septembre dernier, que les États-Unis ont beaucoup aidé à l'établissement en Europe occidentale d'une force unifiée relevant d'un commandant suprême. Les représentants des États-Unis ont déclaré que si on créait une telle force, les États-Unis augmenteraient sensiblement le nombre de leurs effectifs en Europe. Cette proposition a suscité pour la première fois la possibilité d'avoir en Europe des effectifs assez nombreux pour décourager l'agression. Il y a à peine cinq mois de cela.